

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° 1430

présenté par

M. Rudigoz, M. Michels, M. Isaac-Sibille, M. Touraine, M. Blein, M. Warsmann et Mme Brocard

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 31 BIS A, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.